

AVIS AU PUBLIC

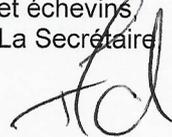
Règlement communal

Le collège des bourgmestre et échevins porte à la connaissance du public que lors de sa séance du 21 avril 2023 le conseil communal a validé la modification du règlement-taxe sur les cimetières par délibération n°51.

Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 le texte du règlement est à la disposition du public, à la maison communale à partir de ce jour, où il peut être pris copie sans déplacement, le cas échéant contre remboursement.

Wiltz, le 22 septembre 2023

Le collège des bourgmestre et échevins,
La Présidente, La Secrétaire



À enlever du Reider, le 29 septembre 2023

COMMUNE DE WILTZ

Administration communale • Laura Wiltgen • Grand-Rue 2 • L-9530 Wiltz • BP 60 • L-9501 Wiltz
Tél. : (+352) 95 99 39 - 25 • E-mail : laura.wiltgen@wiltz.lu